



## Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Vie Locale

Service Manifestations

Affaire suivie par :

Buno CLAVET

Tél. : 03.21.74.87.27

[bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr)

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Hénin-Beaumont le

**16 MAI 2023**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses festivités, la municipalité d'Hénin-Beaumont organisera des médiévales le samedi 10 juin de 14h à 19h et le dimanche 11 juin de 10h à 18h. Ainsi, en plus des différentes animations proposées, des emplacements seront délivrés pour y accueillir une activité commerciale en dehors de la buvette et de la restauration assise.

Les 9 emplacements seront alloués de la manière suivante au tarif de 15 euros le mètre linéaire :

- vente de création de bijoux, pierres ...
- vente de produits du terroir type fruits et légumes, fromages, charcuterie, bière locale
- vente de miel
- vente de jouets pour enfants
- vente d'articles en bois, verre, fer forgé
- vente de crêpes, gaufres, confiserie
- vente de costumes
- réalisation de tatouages éphémères

Dans ce souci de qualité, d'hygiène, de respect des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 20% sur l'expérience professionnelle,
- 20% sur la provenance des produits proposés.
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur les produits proposés,





**Hénin-Beaumont**

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives représentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à 12h00, délai de rigueur, à l'attention de :

Service Manifestations  
Hôtel de ville de Hénin-Beaumont  
1 place Jean Jaurès  
62110 HENIN BEAUMONT  
[manifestations@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:manifestations@mairie-heninbeaumont.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont  
Député Européen

